

ÉTUDE PRÉPARATOIRE - SECTION IV - SCHÉMAS DIRECTEURS

EP4-SD-BC-07a «OP AKER»

BC-NQ-07			
BEP			
COS max.	0,50	CUS max.	1,10
COS min	-	CUS min	-
CSS	0,90	DL	-
			-

Version votée par le Conseil Communal, le 27 avril 2015 et
approuvée par le Ministre de l'Intérieur, le 7 décembre 2015



FICHE TECHNIQUE DU SCHÉMA DIRECTEUR «OP AKER» - BASCHARAGE

1. IDENTIFICATION DES ENJEUX URBANISTIQUES ET DES LIGNES DIRECTRICES

1.1 Enjeux urbanistiques	• Agrandissement du complexe scolaire • Création de nouveaux équipements publics • Extension de l'agglomération en bordure de paysage • Bassin d'orage existant sur le site
1.2 Lignes directrices	• Intégrer le site de manière sensible dans le paysage • Mettre en valeur le Mierbach au sud du terrain et l'intégrer dans le concept paysager

2. CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

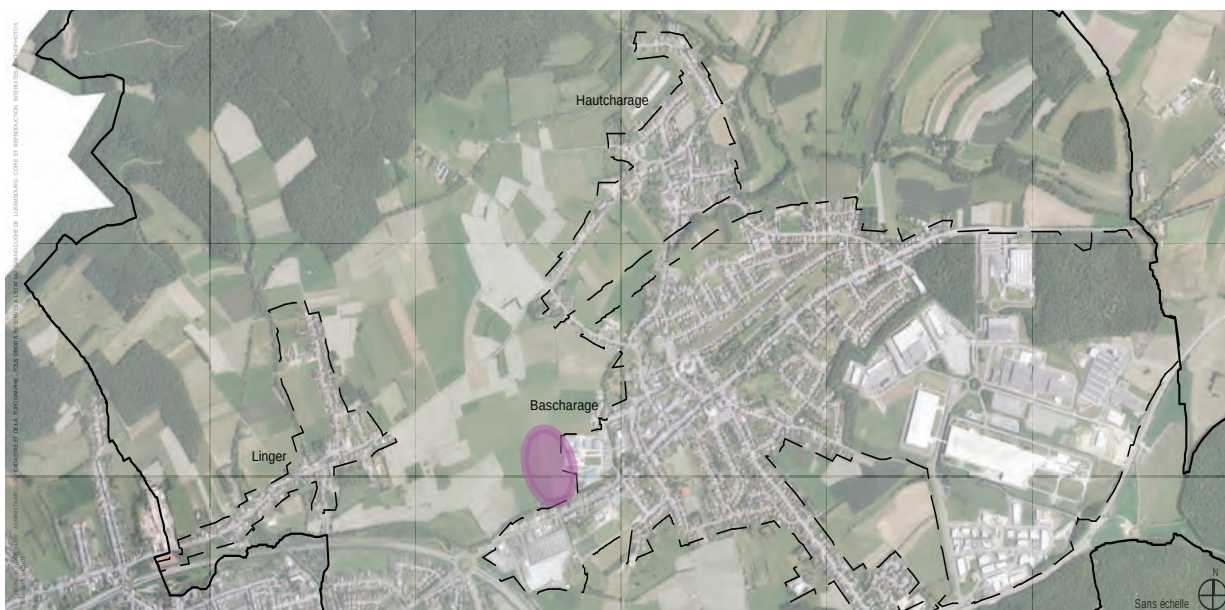
2.1 Identité urbaine	• Campus intergénérationnel
2.2 Dimension du PAP	• Environ 7,5 ha
2.3 Programmation urbaine du PAP	• Infrastructures et équipements collectifs se complétant
2.4 Ordre de grandeur des surfaces à céder au domaine public	• Sans objet
2.5 Localisation, programmation et caractéristiques des espaces publics	• Composition urbanistique autour de cours et d'espaces verts cernés et ouverts
2.6 Jonctions fonctionnelles des différentes fonctions inter- et intra-quartier	• Amélioration de l'accessibilité du complexe scolaire et sportif pour les piétons et les cyclistes depuis la rue de la Libération
2.7 Interfaces entre îlots et quartiers: intégration, gabarits et agencement des volumes	• Agencement des volumes de façon à pouvoir la conception des espaces libres du complexe scolaire • Mesures d'intégration spécifiques au niveau du paysage environnant • Mise en place d'un rideau de verdure en bordure des surfaces, combinant arbres et haies qui s'apparentent à la végétation spontanée du Mierbach renaturé de manière à obtenir une intégration des nouvelles structures bâties au paysage et une césure optique par rapport à Linger
2.8 Centralités: fonctions, densités, espaces publics	• Complexe ouvert à tous les habitants de la commune
2.9 Répartition sommaire des densités	• Sans objet
2.10 Typologie et mixité des constructions	• Sans objet
2.11 Mesures destinées à réduire l'impact négatif des contraintes existantes et générées	• Aménagements en faveur d'un écoulement et d'une rétention des eaux pluviales à l'aide de rigoles ouvertes • Minimiser le degré de scellement par des revêtements perméables à l'eau
2.12 Axes visuels à conserver, séquences visuelles et seuils d'entrée	• Axes visuels vers le paysage à l'ouest
2.13 Éléments identitaires bâtis et naturels	• Néant

3. CONCEPT DE MOBILITÉ ET D'INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

3.1 Connexions	• Desserte pour le trafic individuel motorisé en priorité par l'avenue de Luxembourg, sinon par le site scolaire op Aker et la rue de la Libération • Uniquement deux des trois connexions indiquées peuvent être réalisées • Aucun trafic de transit admissible • Connexions piétonnes supplémentaires à l'intérieur du complexe
3.2 Hiérarchie du réseau de voirie	• Sans objet

3.3 Stationnement	- Parking intégré dans le concept paysager - Parking écologique
3.4 Accès aux transports en commun	- Arrêts de bus existants sur l'avenue de Luxembourg - Bus scolaire existant rue du Stade
3.5 Infrastructures techniques	- Concept de la gestion des eaux à élaborer en conformité avec les recommandations de l'Administration de la Gestion de l'Eau - Eaux usées: Raccordement au collecteur pour eaux usées en rive gauche du Mierbach (au sud) situé au sud du schéma directeur - Eaux pluviales: Raccordement, après rétention, au Mierbach - Aucune construction sur les infrastructures d'assainissement existantes dans la partie sud-est du schéma directeur
4. CONCEPT DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES ET DES ESPACES VERTS INTRA-URBAINS	
4.1 Intégration au paysage	Elaboration d'un manuel paysager spécifiant la nature et la localisation des plantations pour assurer la transition vers le paysage
4.2 Coulées vertes et maillage écologique	- Compléter la mosaïque de groupes d'arbres et d'arbres solitaires par des arbustes et des haies indigènes ou régionaux - Compléter les haies existantes à l'aide d'espèces typiquement locales
4.3 Biotopes	- Haies vives à l'ouest du site - Tout biotope non conservé est à compenser
5. CONCEPT DE MISE EN ŒUVRE	
5.1 Programme de réalisation	Sans objet
5.2 Faisabilité	- Pré suppose un accord entre 5 propriétaires - Nécessité d'une étude de mobilité dans le cadre du PAP
5.3 Phasage de développement	Plusieurs phases autorisables
5.4 Délimitation sommaire du ou des plans d'aménagement particulier	Plusieurs PAP uniquement après élaboration d'une étude globale du site
6. CRITÈRES DE DURABILITÉ RELATIFS AUX LOGEMENTS, AUX SERVICES, AUX COMMERCE ET AUX ESPACES LIBRES	
6.1 Constructions	- Elaboration d'un concept énergétique - Ensoleillement suffisant des bâtiments - Forme compacte des bâtiments - Obligation de prévoir un emplacement pour bicyclettes
6.2 Services	Services de proximité autorisables
6.3 Commerces	Commerces de proximité autorisables
6.4 Espaces libres	- Elaboration d'un concept paysager - Remblais et déblais de terre permettant une meilleure intégration des constructions sur le site qui présente une légère pente nord/sud - Rétention des eaux pluviales - Haies et murs en pierres sèches ou gabions - Prévoir des mesures de renaturation dans la plaine inondable naturelle au sud le long du Mierbaach - Permettre la formation de méandres au nord du Mierbaach - Privilégier la végétation spontanée le long du lit renaturé du Mierbaach - Intégrer le bassin de rétention existant aux surfaces de renaturation sous forme d'un bassin submersible

ILLUSTRATION DU SCHÉMA DIRECTEUR «OP AKER» - BASCHARAGE



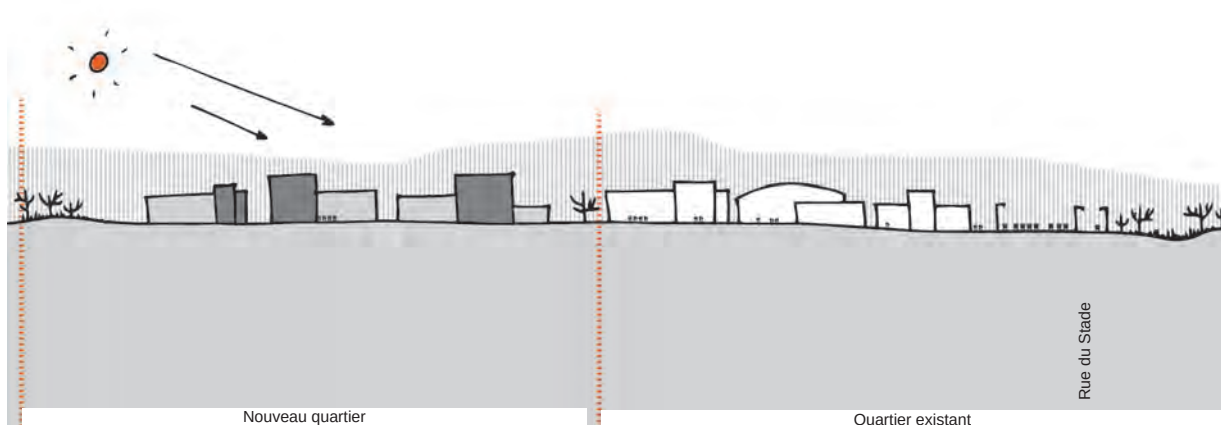
Situation dans la localité de Bascharage



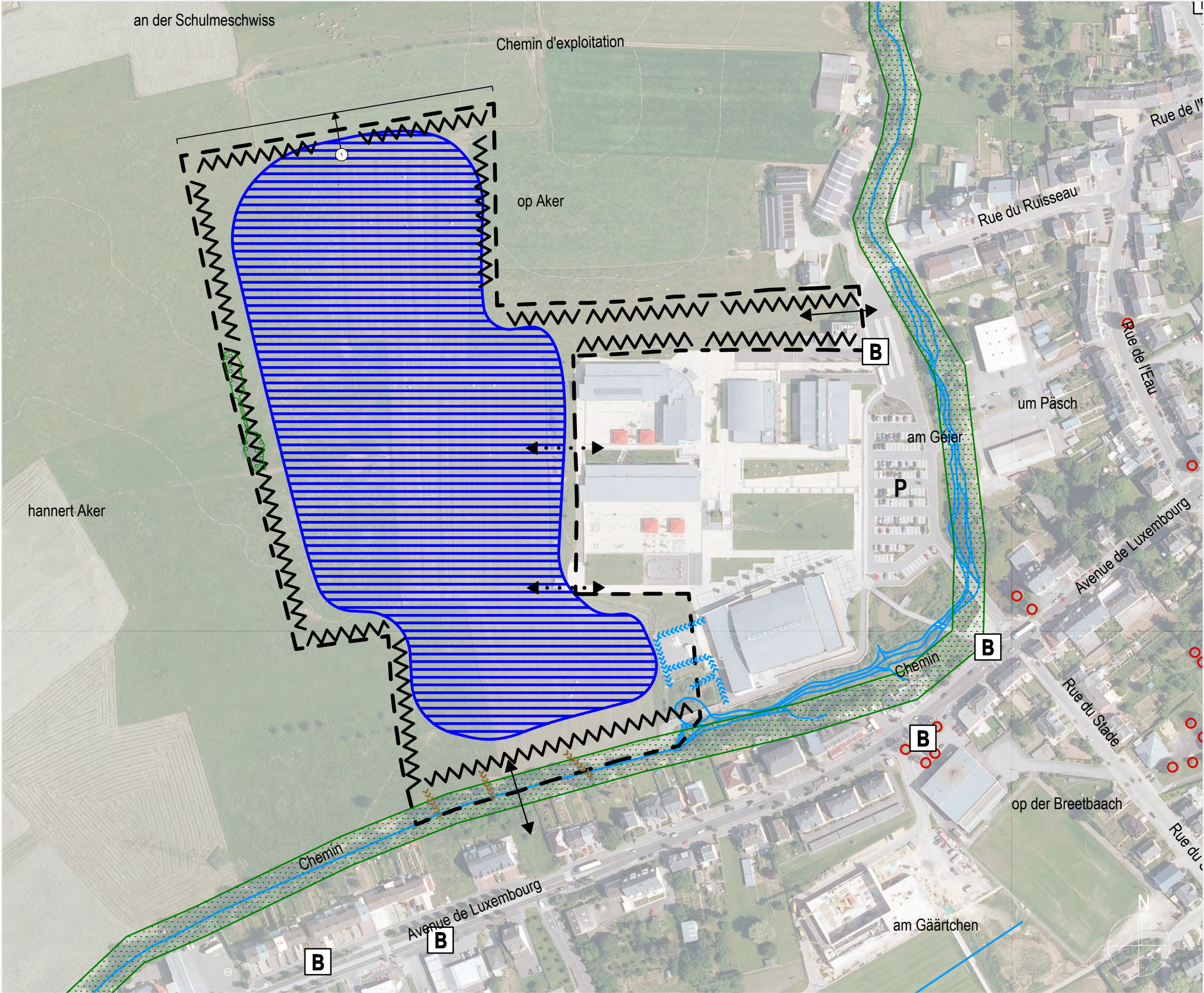
Parking écologique
© s.laruade



Intégration de biotopes dans le domaine public
© FörderLandschaftsarchitekten



Coupe schématique (terrain existant), sans échelle
© s.laruade



LEGENDE DU SCHEMA DIRECTEUR

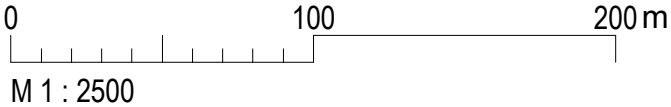
- délimitation du schéma directeur
--- courbes de niveaux du terrain existant (BD-L-TC)
- Concept de développement urbain
- Programmation urbaine / Répartition sommaire des densités
- | | | | |
|--|--|--|--------------------------------------|
| | | | logement |
| | | | commerce / services |
| | | | artisanat / industrie |
| | | | équipements publics / loisir / sport |
| | | | faible moyenne forte densité |
- Espace public
- espace minéral cerné / ouvert
 - espace vert cerné / ouvert
 - Centralité
 - Elément identitaire à préserver
 - Mesures d'intégration spécifiques
- Séquences visuelles
- axe visuel
 - seuil / entrée de quartier, de ville, de village
- Concept de mobilité et concept d'infrastructures techniques
- Connexions
- réseau routier (interquartier, intraquartier, de desserte locale)
 - mobilité douce (interquartier, intraquartier)
 - zone résidentielle / zone de rencontre
 - chemin de fer
- Aire de stationnement
- parking couvert / souterrain
 - parking public / privé
 - Transport en commun (arrêt d'autobus / gare et arrêt ferroviaire)
- Infrastructures techniques existantes
- axe principal pour l'écoulement et la rétention des eaux pluviales
 - axe principal du canal pour eaux usées
- Concept de mise en valeur des paysages et des espaces verts intra-urbains
- coulée verte
 - biotopes à préserver
- Eléments complémentaires
- cours d'eau (BD-L-TC)
 - mobilité douce à caractère vert (trame verte)
 - zone de desserte et nombre de connexions possibles

Les textes marqués en gris correspondent aux éléments de la légende unique qui ne sont pas utilisés dans la présente partie graphique.

Les contraintes indiquées dans les parties écrite et graphique des schémas directeurs de la commune de Käerjeng sont, sans reconnaissance préjudiciable, soumises à vérification par tout intervenant.

INDICE A: ADAPTATIONS SELON AVIS COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU 27.01.2014 ET RÉCLAMATIONS

COMMUNE DE KÄERJENG - ETUDE PREPARATOIRE



SCHEMA DIRECTEUR - OP AKER - LOCALITE DE BASCHARAGE

DEWEY MULLER ARCHITECTES ET URBANISTES | FÖRDER LANDSCHAFTSARCHITEKTEN
ISABELLE VAN DRIESSCHE URBANISTES ET ARCHITECTES | ECAU - ETUDES ET CONSEIL EN AMENAGEMENT ET URBANISME

DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
27.04.2015	1207	EP4-SD-BC-07	a